

Organisation des aides financières pour l'année 2020 :

Participation des familles : 1^{er} départ en séjour de vacances

Quotient Familial	Participation des familles
0€ - 300€	5% du prix du séjour
301€ - 600€	10% du prix du séjour
601€ - 750€	20% du prix du séjour
751€ - 1000€	« Coût du séjour » - 240€
> 1000€	« Coût du séjour » - 100€

Participation des familles : 2^e départ en séjour de vacances

Quotient Familial	Participation des familles
0€ - 300€	10% du prix du séjour
301€ - 600€	20% du prix du séjour
601€ - 750€	30% du prix du séjour
751€ - 1000€	« Coût du séjour » - 180€
> 1000€	« Coût du séjour » - 100€

Participation des familles : 3^e départ en séjour de vacances et suivants

Quotient Familial	Participation des familles
0€ - 300€	« Coût du séjour » - 100€
301€ - 600€	
601€ - 750€	
751€ - 1000€	
> 1000€	